

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
0413 31 04 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Centres sociaux : 6ème répartition de crédits de fonctionnement et 5ème
d'investissement - Exercice 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille, et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette sixième répartition en fonctionnement et cinquième répartition en investissement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 7 structures localisées à Aix-en-Provence, Châteauneuf-les-Martigues et Marseille ;
- 23 projets spécifiques présentés par 13 structures situées à Aix-en-Provence, Fos-sur-Mer, Istres, Marseille, Salon-de-Provence et Septèmes-les-Vallons ;
- l'équipement de 2 centres sociaux situés à Marseille.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à ces centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2019, un total de 135 644 € répartis comme suit :

- 7 subventions de fonctionnement au titre de l'animation, d'un montant global de 79 344 €
- 23 subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques, d'un montant global de 48 300 €
- 2 subventions d'investissement, pour un montant global de 8 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

